

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 16 (1931)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Extrait des délibérations

de la séance des Conseils de direction
et de surveillance de l'Union du 13 avril 1931

1. Les conditions d'admission ayant été remplies, les Conseils ratifient l'admission dans l'Union des nouvelles Caisses suivantes:
VUILLERENS sur Morges et VUARRENS (Vaud),
BOTTENWIL, OBERFLACHS et VORDEM WALD (Argovie);
ERIZ et TEUFENTAL (Oberl.-Bernois);
SCHIERS (Grisons);
DEITTINGEN (Soleure).
L'Union compte actuellement 525 Caisses affiliées.
2. Les Conseils examinent et accordent définitivement 15 demandes de crédits spéciaux pour une somme globale de fr. 885,000.
3. Les Conseils discutent et arrêtent définitivement l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Union qui aura lieu à Interlaken, le 29 juin prochain.
4. Après étude des plans élaborés, les Conseils donnent leur approbation au projet d'aménagement dans le bâtiment de l'Union.
5. La Direction de la Caisse Centrale présente le bilan mensuel au 31 mars dernier, ascendant au chiffre de 37,5 millions de francs. La pléthore de l'argent marque de son empreinte la situation du bilan de notre Chambre de compensation.
6. La question des taux d'intérêts fait l'objet d'une nouvelle discussion. Une réduction d'un quart pour cent étant intervenue sur toute la ligne au 1^{er} janvier dernier, les taux actuels seront maintenus encore provisoirement. Cependant une nouvelle réduction devrait être envisagée pour le 30 juin prochain si la tendance à la baisse du loyer de l'argent continuait à s'accroître.

PENSÉES

Les vraies convictions ne se montrent pas, elles se prouvent. Lamartine.

Caisses Raiffeisen et Banque cantonale dans les Grisons

Une polémique retentissante a eu lieu dernièrement dans les Grisons au sujet de l'utilité et de l'opportunité des Caisses Raiffeisen.

Ce combat rappelle l'histoire biblique du petit David et du géant Goliath. D'un côté se trouvait l'esprit de défense personnelle et d'initiative individuelle de la classe agricole, et de l'autre l'esprit dynastique des milieux de la Banque Cantonale qui supposaient sans doute par une intervention brutale, consacrer à l'établissement d'Etat, le monopole suprême et unique de la régularisation du crédit rural. Dans cette lutte qui a passionné l'opinion publique et qui a eu un écho retentissant même dans plusieurs autres cantons, l'idée Raiffeiseniste est sortie victorieuse et notre cause s'est assurée un des plus éclatants succès qu'elle ait enregistré depuis longtemps. Le résultat effectif direct de cette querelle d'Allemand, cherchée par les satellites de la Banque Cantonale, a été la constitution d'une Caisse Raiffeisen avec 110 membres, soit un effectif qui n'avait jamais été atteint jusqu'ici lors d'une fondation. Cette polémique ouverte dans tous les quotidiens des Grisons et dont la presse d'autres cantons s'est empressée de faire l'écho a montré malheureusement que l'on est encore éloigné de cette collaboration réciproque pour le bien général entre les Banques Cantonales et les Caisses Raiffeisen que cherchent depuis longtemps d'obtenir les milieux dirigeants du mouvement Raiffeiseniste. Les différentes péripéties de cette lutte, dictée certainement par une peur exagérée de la concurrence, ont bien mis en évidence le point de vue que prennent certains milieux financiers à l'égard des Caisses Raiffeisen, et ont montré aussi quels obstacles peuvent se dresser devant un peuple qui veut chercher de lui-même à parer aux effets de la crise économique et à améliorer ses conditions d'existence.

Mais que s'est-il donc passé? La Ban-

que Cantonale des Grisons était-elle en péril? Un cataclysme financier s'était-il subitement abattu sur le pays? Rien de tout cela; que chacun se tranquillise. Petite cause, grands effets. Ce qui a produit l'explosion est fort simple et même de romantique nature. Dans le village de Schiers, dans la belle vallée du Prätigau, dont s'enorgueillissent les Grisons, habitait un modeste agriculteur, instituteur émérite, très dévoué à la chose publique, toujours soucieux de tout ce qui peut contribuer au développement économique de ses concitoyens. Pendant une des soirées de l'hiver dernier, en feuilletant «l'Almanach», l'attention de ce petit paysan fut attirée par une annonce signalant l'existence de 500 Caisses Raiffeisen en Suisse et recommandant ces institutions locales d'utilité publique comme Caisses d'épargne et de crédit idéales pour la population rurale. Vivement intéressé, Hans Bärtsch — c'est le nom de cet homme de cœur, — fit venir du Bureau de l'Union Suisse, des brochures explicatives et des statuts, et les étudia attentivement. De cette étude naquit en lui un véritable enthousiasme pour Raiffeisen et pour son œuvre, et il voulut que sa commune de Schiers bénéficiât aussi des bienfaits de cette œuvre sociale de toute actualité. Bärtsch parla de la chose à ses amis et à ses voisins et rencontra chez ceux-ci beaucoup d'intérêt et de sympathie. C'est alors que les loups cherchèrent à pénétrer dans la bergerie. Comme la suite de l'histoire le prouvera, les grands financiers de la capitale du canton ne semblent vraiment pas être en grande communion d'esprit et d'idées avec la population du Prätigau et ils ne semblent également pas montrer beaucoup de compréhension pour ses besoins.

La publication de la convocation à une conférence populaire sur les Caisses Raiffeisen fixée au 3 mars, à l'école de Schiers, suffit à provoquer un feu de salut sur les Caisses Raiffeisen. Dans les trois quotidiens grisons parut alors un article anonyme, mais qui laissait cependant trahir directement son instigateur. L'auteur de cet article se référait à la

propagande qui était faite pour la fondation des Caisses Raiffeisen, établissait une parallèle entre ces Caisses et la Banque Cantonale et faisait ressortir les mérites de cette dernière. Finalement il arrivait à la conclusion, non seulement que les Caisses Raiffeisen ne répondaient pas à un besoin dans les Grisons, mais il jugeait bon de mettre encore en relief les lacunes et les dangers qu'il entrevoyait dans le système Raiffeisen lui-même. Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, reproduire tout cet article; qu'il nous suffise de signaler seulement le typique passage suivant:

« Le fait que la Banque Cantonale répond pleinement aux besoins de l'agriculture et qu'il n'y a, de ce fait, aucune place pour des Caisses Raiffeisen, est reconnu par les personnes qui sont les mieux au courant des besoins de l'agriculture. A l'occasion d'une conférence avec un représentant du Secrétaire Suisse des Paysans, ce dernier émit l'opinion qu'ensuite du système bancaire bien développé dont dispose le canton, et du fait que la Banque Cantonale fait toujours preuve de beaucoup de bienveillance et de compréhension envers ses débiteurs, le besoin de Caisses Raiffeisen ne se fait aucunement sentir dans les Grisons et qu'en conséquence l'introduction de semblables institutions dans ce canton n'a jamais été préconisée par Brougg. Une semblable appréciation de milieux compétents devrait être suffisante pour détourner les paysans de ces institutions qui ne répondent pas à un besoin et qui ne sont du reste pas en mesure de procurer des avantages. Nous pourrions peut-être relever encore le fait que, — si nous sommes bien renseignés, — les sociétaires des Caisses Raiffeisen sont responsables de tous les engagements contractés par l'Association. De ce fait, la qualité de membre d'une Caisse Raiffeisen constitue donc pour le paysan une responsabilité écrasante et des risques considérables ».

Cet exposé tendancieux ne devait pas laisser indifférents les partisans de la cause Raiffeiseniste, ceci d'autant plus qu'on ne devait pas tarder à savoir que c'est à tort qu'on faisait état ici des soi-disantes allégations du Secrétariat Suisse des Paysans. En effet, dans le numéro d'avril du « Paysan Suisse », M. le Dr. Hôwald, vice-directeur de l'Union Suisse des Paysans jugeait nécessaire d'intervenir directement dans les débats. On apprit ainsi que la Banque Cantonale des Grisons avait fait une fausse interprétation d'un exposé fait par un représentant du Secrétariat des Paysans lors

de pourparlers internes concernant l'engagement du bétail, et s'était servi de la chose pour déconseiller dans la presse la création de Caisses Raiffeisen. Nous ne pouvons comprendre qu'une Banque Cantonale en soit réduite à faire usage d'un procédé si peu convenable et si peu élégant.

Dans son article intitulé « Banques Cantonales et Caisses Raiffeisen », le Dr. Hôwald définit les tâches des Banques Cantonales et celles des Caisses Raiffeisen et arrive aux conclusions suivantes:

« Les deux institutions dont nous venons de parler doivent donc se compléter. La Banque Cantonale se vouera davantage au crédit hypothécaire, tandis que la Caisse Raiffeisen s'attachera en premier lieu à répondre aux besoins de crédit d'exploitation. Cette division du travail est chose déjà faite dans différentes régions du pays et l'on constate que lorsque les agriculteurs s'intéressent au crédit mutuel, les deux institutions peuvent parfaitement subsister côte à côte et se rendre utiles à l'agriculture. Or, jamais, en agriculture, nous n'aurons trop d'institutions et de personnes désireuses de faire œuvre désintéressée au profit de la communauté. — Il se peut que, dans les Grisons, comme peut-être aussi dans d'autres cantons, on ressente dans une moindre mesure qu'ailleurs le besoin des Caisses Raiffeisen, parce que la Banque Cantonale s'emploie à répondre largement, dans le cadre de ses attributions, aux demandes de crédit des agriculteurs. On ne saurait cependant en déduire que l'organisation du crédit mutuel ne réponde en aucune façon à un besoin. Partout où la collaboration villageoise laisse à désirer, où les faibles et les petits ne trouvent pas d'appui, où la petite épargne et le petit crédit font défaut et partout où les établissements bancaires ne s'inspirent que du seul profit, les Caisses Raiffeisen sont parfaitement indiquées, même à côté de Banques Cantonales fort bien développées ».

De son côté, l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel releva le gant et fit paraître dans la presse une réplique au correspondant de la Banque Cantonale.

Dans cette réplique, l'Union Suisse s'appliqua à démontrer avec toute l'objectivité nécessaire, que le rôle des Caisses Raiffeisen ne se manifestait non seulement par l'octroi du crédit rural d'exploitation à d'avantageuses conditions, mais aussi et surtout par le développement de l'esprit d'épargne et par la pleine mise en valeur des forces matérielles et morales qui reposent au sein des classes modestes et laborieuses de nos campagnes. Au sujet de la « responsabilité écrasante » et des « risques considérables » que soit-disant endossent les membres d'une Caisse Raiffeisen, elle fit remarquer que depuis 31 ans que les Caisses Raiffeisen exercent leur activité dans notre pays, jamais encore une Caisse affiliée n'a dû faire appel à cette responsabilité et a fait perdre un seul sou à ses déposants. Cette peur malade de la concurrence dont fait preuve la Banque Cantonale n'est nullement fondée. Dans les cantons où les Caisses Raiffeisen sont les plus nombreuses, les Banques Cantonales enregistrent toujours des progrès constants. Les Caisses Raiffeisen ne veulent que compléter l'activité des autres établissements bancaires, et il serait certes ridicule de vouloir leur accorder la prétention de porter préjudice à d'autres instituts bancaires.

Marché financier et taux d'intérêts

L'horizon financier ne s'est pas modifié depuis le mois dernier. La pléthore des capitaux à court et à long terme persiste encore. Si le chiffre des dépôts en compte de virements sans intérêt à la Banque Nationale a diminué de fr. 207 à 133 millions durant la dernière semaine de mars, c'est certainement simplement à cause des besoins momentanés assez accentués qu'apporte toute fin de mois, et en particulier toute fin de trimestre. Il ne serait certainement pas indiqué de vouloir trouver ici une velléité de reprise sur le marché de l'argent.

Il est compréhensible que dans ces conditions, le loyer de l'argent ait non seulement maintenu son niveau bas, mais qu'il ait encore accusé une nouvelle tendance à la baisse.

Le nouvel emprunt 4 pour cent des C.F.F., émis pour le renouvellement de l'emprunt 6 pour cent 1921 arrivant à échéance le 15 juillet prochain, a été couvert presque entièrement par les demandes de conversion, de sorte que les souscriptions n'ont pu être prises en considération que dans la proportion infime de 4 pour cent. Un nouvel emprunt 4 pour cent de l'Etat de Genève, au cours de 99,25 pour cent a également enregistré un plein succès. Enfin, nous assistons actuellement à la première émission de lettres de gage pour un montant de 20 millions. C'est une nouveauté sur le marché suisse des capitaux. Les titres auront une durée de 20 ans, un taux de 4 pour cent, et sont émis à 99,50 pour cent plus 0,60 de droit de timbre d'émission. Cet emprunt a enregistré un succès brillant.

La souplesse persistante du marché de l'argent exerce une répercussion non seu-

lement sur les conditions des émissions publiques, mais encore sur les taux des obligations et bons de caisse. Certaines grandes banques ont réduit de $3\frac{3}{4}$ à $3\frac{1}{2}$ pour cent le taux de leurs obligations et à 3 pour cent le taux des carnets de dépôts, pendant que les conditions qui sont appliquées aux comptes-courants (taux qui n'est pas publié) se trouvent notoirement au-dessous du 2 pour cent. Le $3\frac{1}{2}$ pour cent devient de plus en plus en usage pour la Caisse d'épargne; la plupart des Banques Cantonales ont déjà fait intervenir la réduction à ce dernier taux ou l'ont avisée comme imminente. Sur les taux-débiteurs aussi des allègements ont été annoncés pour entrer en vigueur, soit immédiatement, soit dans le cours de l'année seulement. Pendant que certaines banques hypothécaires annoncent une réduction de 5 à $4\frac{3}{4}\%$ pour les prêts en premier rang, certains établissements sont déjà descendus à $4\frac{1}{2}$ pour cent pour les nouveaux prêts. Cette baisse rapide est justifiée non pas seulement par la baisse des taux-créanciers, mais aussi par la concurrence considérable que font aux banques dans ce domaine, les administrations publiques, les sociétés d'assurances, caisses de pensions, et les particuliers, qui recommencent à porter de plus en plus d'intérêt aux bons titres hypothécaires premier rang.

Dans ces conditions, nous ne saurions assez insister auprès des Caisses Raiffeisen pour qu'elles harmonisent leurs taux-créanciers aux conditions actuelles du marché de l'argent. L'échelle suivante peut être adoptée actuellement comme base générale:

Obligations: 4 %.

Caisse d'Epargne: $3\frac{3}{4}\%$.

Compte-courant à vue: 3 %.

De cette façon, et si aucun changement notable n'intervient sur le marché financier actuel, il sera possible de faire intervenir, déjà vers la fin de l'année, une réduction des conditions débitrices sans qu'il en résulte une répercussion sensible sur le résultat de l'exercice.

Un anniversaire

Le 27 mars 1931, M. le Dr Ernest Laur, l'éminent directeur de l'Union Suisse des Paysans a fêté le 60^{me} anniversaire de sa naissance. Ses collaborateurs et ses nombreux amis ont tenu de marquer par une manifestation toute intime, cette étape de la vie de ce savant et de ce chef agraire incontesté.

Au nom des organisations Raiffeisenistes suisses, que des liens inaltérables attachent à l'Union Suisse des Paysans et qui comptent en M. le Dr Laur, non

seulement un partisan et un ami, mais encore un promoteur influent des coopératives rurales de crédit, nous présentons au distingué jubilaire nos félicitations et nos vœux les plus sincères.

Ancien élève et successeur du professeur Kraemer qui fut le premier, vers 1870, à attirer l'attention en Suisse sur les Caisses Raiffeisen qui florissaient déjà en Allemagne, le professeur Laur avait défini aussi son attitude à l'égard du mouvement Raiffeiseniste en proclamant: «le but auquel il faut tendre est qu'il se forme dans chaque commune rurale une coopérative de crédit d'utilité publique, administrée d'après les principes énoncés par Raiffeisen». Lors de l'imposant congrès jubilaire de St-Gall, en 1928, il avait renouvelé encore tout particulièrement son témoignage de sympathie à l'égard de notre mouvement coopératif et exprimé combien le sort du petit paysan et de la classe moyenne en général lui tenait à cœur.

Nous formons les meilleurs vœux pour que la Providence accorde au Dr Laur, de nombreuses années de vie pour lui permettre de poursuivre son activité bienfaisante au profit de notre agriculture suisse.

Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-Romand

Cette Fédération, qui groupe actuellement 51 Caisses, avec 3,483 sociétaires, a tenu cette année son assemblée générale ordinaire le 16 avril, à Saxon. Quarante Caisses étaient représentées par 120 délégués. Même les Sections les plus éloignées du Val d'Hérens, du Val d'Anniviers et de l'Entremont avaient envoyé leurs représentants.

L'assemblée fut ouverte vers 9 h. et devint, par le président, M. l'abbé Gaspoz, curé de Vernamiège, fondateur du groupement, qui souhaita la bienvenue aux délégués et salua tout particulièrement les conférenciers: M. le conseiller national Germanier, de Sierre; M. Berra, député, de Genève; M. de Torrenté, préfet de Sion et M. Heuberger, secrétaire de l'Union.

L'ordre du jour prévoyait la liquidation des affaires administratives et quatre conférences. Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1930, à Monthey, M. Adrien Puippe donna lecture des comptes de la Fédération qui bouclent par un excédent de fr. 316. La cotisation de fr. 5.— par Caisse plus 10 centimes par 1,000 francs de chiffre de bilan est maintenue encore pour 1931, mais la cotisation maximum est limitée cependant à 30 fr. au lieu de fr. 40.—.

En remplacement de M. Gillioz, insti-

tuteur, à Martigny, démissionnaire, auquel un hommage de reconnaissance pour les services rendus est adressé, l'assemblée appelle M. René Jacquot, de Brémont, à faire partie du Comité.

Dans une très intéressante causerie, M. le conseiller national Germanier entretient les auditeurs de la question du cautionnement telle qu'elle est énoncée par le Code Fédéral des Obligations et de son application dans la vie pratique. Après avoir énoncé les différentes formes de cautionnement (cautionnement solidaire, simple, conjoint, certificat de caution), il rappela quelques règles générales auxquelles nos Caisses doivent toujours prêter une attention spéciale, soit entr'autre: que la femme mariée ne peut cautionner son mari sans l'autorisation de la Justice de Paix, que le tuteur ne peut pas cautionner au nom de son pupille, etc. M. Germanier parla également des mesures qui sont à prendre en cas de dénonciation de cautionnement et lors du décès d'une caution, et rappela la nécessité de toujours bien remplir les actes de cautionnement. De vifs applaudissements récompensèrent le conférencier pour son bel exposé.

M. Heuberger apporta ensuite aux délégués le salut du Bureau Central et proclama les résultats et le développement enregistrés par les Caisses Raiffeisen valaisannes durant le dernier exercice. L'effectif des Caisses s'est majoré de quatre unités: Ardon, St-Gingolph, Venthône et Val d'Illiez; il est actuellement de 51. Le chiffre du bilan a passé de 6,3 à 7,5 millions de francs; les dépôts d'épargne de 3,1 à 3,6 millions, et le nombre des déposants de 3,563 à 4,183. Les réserves se sont élevées de fr. 134,877,10 à 180 mille 297 fr. 92. Ajoutons à ces chiffres, ceux obtenus par les 44 Caisses du Haut-Valais et nous avons alors pour le canton:

Nombre de Caisses: 95.

Nombre de sociétaires: 6,676.

Chiffre du bilan: fr. 16,5 millions.

Dépôts d'épargne: fr. 6,9 millions.

Nombre de carnets d'épargne: 9,242.

Réserves: fr. 338,033.—.

Toutes les Caisses du Valais romand ont enregistré une augmentation des dépôts. M. Heuberger fit ressortir ensuite l'utilité des révisions qui constituent un des champs d'activité les plus précieux de notre Centrale. En vertu du mandat officiel qui lui est conféré par le Conseil d'Etat valaisan, l'Union a effectué une inspection de toutes les Caisses, et a adressé au Département des finances le 2 avril, un rapport sommaire avec une copie des bilans. Le résultat de ces révisions est en général satisfaisant, et les progrès réalisés dans l'administration in-

térieure correspondent au développement des chiffres. S'inspirant du résultat des révisions, le représentant de l'Union adresse encore quelques exhortations spéciales aux délégués. L'état de caisse doit être dressé fréquemment; c'est le meilleur moyen de contrôle que le caissier a à sa disposition. Les différences de caisses éventuellement constatées doivent toujours être comptabilisées. A la clôture de chaque exercice, des reconnaissances de compte (bien-trouvés) doivent être exigées de tous les titulaires de comptes-courants. Tous les prêts accordés doivent être inscrits au protocole, et le caissier doit veiller à ce que toutes les garanties exigées soient fournies. Les communications au Registre du Commerce doivent être faites régulièrement et toujours par lettre chargée. L'Union étudie actuellement l'impression d'un formulaire pour l'instrumentation des titres hypothécaires. M. Heuberger invite les Comités à porter toujours une attention spéciale à la question des taux. Pour pouvoir favoriser les débiteurs, il convient de ne pas payer des taux trop élevés aux créanciers, et à l'heure actuelle malgré que les conditions soient spéciales en Valais, le 4 1/2 % pour les obligations et dépôts à terme, le 4 pour cent pour l'épargne et le 3 1/2 % pour les comptes-courants ne devraient plus être dépassés. Les Caisses Raiffeisen peuvent jouer une grande influence comme régularisatrices du taux-débiteur; les gros déposants les aideront dans cette tâche en confiant les capitaux aux Caisses locales à des conditions normales. Il n'y a pas de meilleur réclame pour une Caisse de Crédit Mutuel qu'une administration irréprochable, de la promptitude et de l'exactitude dans la liquidation des affaires et de la discrétion. Si les Caisses savent s'inspirer de ses bases élémentaires, le mouvement Raiffeiseniste valaisan qui est aujourd'hui bien établi, pourra regarder avec pleine confiance vers l'avenir. M. Heuberger termine en félicitant les Caisses Raiffeisen des progrès réalisés l'année écoulée et en adressant de chaleureux hommages à M. Puippe, cet infatigable pionnier Raiffeiseniste.

Ce fut ensuite au tour de M. Berra, député à Genève, de prendre la parole. Il apporta tout d'abord aux délégués le salut des Raiffeisenistes genevois. Dans un remarquable exposé, il fit ressortir que c'est le peu d'attention qui a été apporté aux questions sociales qui est une des principales causes de la révolution espagnole et il développa particulièrement le problème de la crise agricole. M. Berra voit dans les Caisses Raiffeisen un excellent moyen de remédier à cette crise, car

ces organisations d'aide personnelle donnent la liberté aux paysans et permettent également aux petits l'accession à la propriété. De vifs applaudissements allèrent à ce sympathique compatriote valaisan qui fait honneur à son canton dans la ville de la Société des Nations.

Puis M. de Torienté, préfet de Sion, félicita les Raiffeisenistes des succès de leur travail et rendit un bel hommage aux pionniers de l'œuvre. En termes éloquents, il fit ressortir le rôle social et économique des Caisses Raiffeisen. La propriété privée, dit-il, est la base d'une situation sociale saine. En se groupant, les Raiffeisenistes n'ont d'autre but que celui de bien défendre leurs intérêts particuliers tout en concourant au règne de la paix sociale, en défendant la vie chrétienne de famille et en donnant de bons citoyens à la Patrie. (Il est applaudi).

Vers midi, M. Puippe peut clore les débats en adressant quelques réconfortantes paroles aux délégués, et des mots de sincères remerciements aux conférenciers.

Un banquet excellent, servi au Buffet de la Gare, réunit une seconde fois les délégués. A l'heure des toasts, M. le conseiller d'Etat Loretan apporta aux Caisses Raiffeisen le témoignage de sa sympathie particulière. Membre lui-même depuis 15 ans de la Caisse de Loèche, il connaît et apprécie ces Caisses rurales, et le projet de loi cantonale sur le timbre qu'il soumettra prochainement au Conseil d'Etat en apportera la preuve, car ce projet tient largement compte des revendications présentées par les Caisses Raiffeisen. Le canton du Valais s'enorgueillit de pouvoir marcher à la tête des cantons suisses quant au nombre des Caisses; 60 pour cent des communes valaisannes possèdent une organisation locale de crédit mutuel. M. Loretan félicite les Comités et les dirigeants pour les magnifiques résultats obtenus. Les Caisses Raiffeisen rendent d'éminents services et sont devenues partout la petite banque de l'agriculteur et de l'ouvrier. Combattues autrefois, ces Caisses jouissent aujourd'hui grâce à leur organisation et à leur base saine, de la considération générale; on ne peut que désirer ardemment que l'esprit qu'elles propagent soit appliqué dans toute notre vie économique. Aux applaudissements de l'assistance, le distingué conseiller d'Etat termine en levant son verre à la prospérité des organisations Raiffeisenistes.

Prennent encore la parole, M. Thoma, préfet de Saxon; MM. Berra, Germanier, Dupont et Heuberger, qui s'attachèrent à démontrer le rôle social de nos organisations rurales et invitèrent les délégués à mettre en pratique ces beaux précep-

tes, afin que des progrès aussi réjouissants que ceux de 1930 puissent être enregistrés encore durant l'année qui vient de débiter.

L'assemblée générale de Saxon laissa une excellente impression. La cause Raiffeiseniste n'est pas seulement populaire en Valais, mais elle y jouit aussi de la considération générale; les Raiffeisenistes sauront se rendre dignes de cette estime en poursuivant l'œuvre avec persévérance.

Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand

Le jeudi de Pâques se sont réunis à Fribourg, sous la présidence de M. le curé V. Raemy, de Morlon, l'infatigable propagateur de l'idée Raiffeisen dans le canton, une centaine de délégués des Caisses Raiffeisen de la partie romande du canton.

Dans son excellent discours d'ouverture, le dévoué président a eu le plaisir de saluer non seulement de nombreux représentants des Caisses dont une quinzaine d'ecclésiastiques, mais encore les deux conférenciers: MM. le Dr Beck, professeur, à l'Université de Fribourg, Heuberger, secrét. de l'Union Suisse, ainsi qu'un bon nombre d'invités qui avaient tenu à venir témoigner par leur présence leur sympathie envers le mouvement, soit entr'autres M. le conseiller d'Etat Savoy, dans lequel les Caisses Raiffeisen comptent un ami sincère; M. le conseiller d'Etat Bovet, M. Collaud, le nouveau directeur de l'Ecole d'Agriculture, avec plusieurs de ses professeurs; M. Chassot, député; M. Dessonaz, rédacteur à «La Liberté»; M. Benninger, rédacteur du «Paysan Fribourgeois». M. Boschung, conseiller national, et M. Morard, président de l'Union Fribourgeoise des Paysans s'étaient faits excuser.

M. Raemy est heureux de toutes ces marques de sympathie dont la Fédération est l'objet, spécialement de la part du Gouvernement; il estime que nos organisations de crédit mutuel en sont dignes, car ne sont-elles pas des écoles de vertus économiques, d'amour mutuel, des associations qui veulent développer les forces individuelles et conserver la propriété? M. Raemy constate que malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, il reste encore un vaste champ à défricher, et que ce n'est pas avec 54 Caisses que l'on peut considérer le but comme atteint. Malheureusement, on ne se rend pas encore assez compte des immenses services que peut rendre une Caisse Raiffeisen bien administrée, et beaucoup reculent parfois devant les res-

pensabilités. L'esprit d'initiative fait aussi défaut parfois. Et pourtant si l'on veut lutter contre le progrès du socialisme destructeur, ne convient-il pas de créer des œuvres économiques et sociales d'inspiration chrétienne ? Par nos Caisses qui sont des œuvres de paix et de progrès social, nous prouverons que nous sommes des promoteurs du dévouement et de la charité. C'est un acte méritoire et d'une haute portée sociale que de faciliter le crédit aux petits propriétaires agricoles, aux fermiers, aux domestiques sérieux. Il est certes plus important d'assurer à l'homme capable de travailler les moyens d'acquiescer une situation économique solide que de lui offrir la perspective d'un maigre secours pour la vieillesse.

Ces belles et choisies paroles ont été vivement applaudies par l'assemblée, qui a témoigné ainsi sa gratitude envers son infatigable président.

Le nouveau secrétaire du Comité, M. le curé Terrapon, de Sorens, a donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et a rappelé ainsi la belle journée de Grange-Neuve. Selon les explications fournies par M. le curé Sapin, de Villarboud, les comptes bouclent par un excédent de fr. 488,75.

L'assemblée a discuté ensuite une proposition d'affiliation à l'Union des Paysans fribourgeois. Après avoir entendu les avis de M. le conseiller d'Etat Savoy, de M. Raemy, de M. Jaquet (Grolley) et M. Ridoux (Lentigny), l'affiliation qui comprend une cotisation de fr. 5.— par Caisse, laquelle sera payée pour la caisse de la Fédération, est votée à la presque unanimité.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union a apporté à l'assemblée le salut de l'Union Suisse. Il a présenté un rapport sur les progrès réalisés durant le dernier exercice et sur l'état des Caisses au 31 décembre 1930. Il a constaté que l'année 1930 avait été bonne pour le mouvement Raiffeisien suisse. Les Caisses fribourgeoises ont participé fortement au développement, puisque le chiffre des dépôts a augmenté dans la proportion de 10 pour cent, ce qui porte le chiffre du bilan à fr. 11,09 millions dans les districts français, et à fr. 11,5 millions, dans le district de langue allemande. Le roulement a été pour le canton tout entier de 42 millions de francs; le nombre des sociétaires à la fin de l'année était de 4,163, celui des déposants d'épargne de 13,540 et le montant des réserves de fr. 858,859.

Toutes les Caisses ont été révisées par les inspecteurs de la Centrale, et toutes les Sections ont également fourni la couverture spéciale des dépôts d'épargne, conformément à l'ordonnance du Conseil

d'Etat sur la surveillance des Caisses d'épargne. Un rapport a été présenté au Département des finances, ainsi qu'une copie des bilans de toutes les Caisses affiliées.

M. Heuberger a rappelé encore l'importance des révisions professionnelles qui sont une des grandes forces de nos organisations. Ces révisions constituent une décharge pour les caissiers bien intentionnés et sont également un moyen bienvenu pour rassurer les dirigeants; elles augmentent le prestige de nos Caisses et inspirent confiance aux déposants. Si les Caisses Raiffeisien font en général peu de propagande, il existe cependant une réclame constante, c'est celle qui résulte d'une bonne administration absolument conforme aux statuts et principes Raiffeisiens. Le représentant de l'Union a donné finalement un aperçu du résultat des révisions de l'année dernière, et a donné aux délégués de judicieux conseils, dictés par la pratique.

Là-dessus, Mgr Beck, professeur à l'Université de Fribourg a traité la question des domestiques de campagne, question de toute actualité.

Le conférencier a signalé tout d'abord que M. Mussolini avait sommé les chômeurs qui ne trouvaient pas d'occupation dans les villes d'aller travailler aux champs, ou de continuer à chômer, mais alors sans aucun subside de l'Etat. Monsieur Beck estime que le principe de l'assurance-chômage est aujourd'hui suranné. Ne devons-nous pas constater en effet, en Suisse, que pendant que les agriculteurs se plaignent de ne trouver des bras, il y a dans les villes des individus qui préfèrent chômer plutôt que de travailler le sol ? Des mesures doivent être prises pour remédier à cet état de chose, et une attention plus grande doit être portée au recrutement et au bien-être des domestiques de campagne. Dans les écoles et les orphelinats, on devrait engager les jeunes gens qui ne peuvent apprendre un métier, à se vouer au travail de la terre et à devenir domestique de campagne. Mais d'autre part pour que les domestiques de campagne prennent goût au travail, pour qu'ils deviennent de fidèles et zélés collaborateurs de leurs patrons et qu'ils ne soient pas attirés par les centres urbains, il faut que ces jeunes gens soient mieux traités qu'autrefois. Créons pour eux la vie familiale en les considérant aussi comme des membres de la famille. Evitons de leur donner une table à part, efforçons-nous de former leur caractère et de leur donner une bonne éducation morale et professionnelle; encourageons en eux, le sentiment de l'épargne, assurons-les contre les accidents et préservons-les

des dangers de l'alcoolisme. Pour permettre à la campagne de garder ses forces et de trouver toujours des domestiques dévoués, le conférencier recommande encore de procurer aux ouvriers des chambres propres et convenables et de faire construire des logements pour ceux qui sont mariés. L'ouvrier agricole doit être encouragé; il faut lui donner aussi l'occasion de pouvoir se créer une famille soit par l'accès à la propriété, soit en restant domestique. Les Caisses Raiffeisien sont appelées à prêter leur appui à la réalisation de ce grand problème social actuel en encourageant les jeunes domestiques de verser une partie de leur salaire à la Caisse qui pourra leur faciliter aussi plus tard, par des crédits à d'avantageuses conditions, soit l'achat ou l'affermage d'un petit domaine, soit la construction de logements.

Ce très intéressant exposé de Mgr Beck a fourni matière à un très intéressant échange de vue. M. le conseiller d'Etat Savoy a vivement recommandé aux patrons campagnards de prendre à cœur leurs devoirs vis-à-vis du personnel agricole. Les pouvoirs publics se préoccupent des moyens à prendre pour enrayer la désertion des campagnes. Un projet de loi pour faciliter la construction de logements a déjà été élaboré.

M. Heuberger a fait ensuite une conférence sur la lettre fédérale de gage. Il a expliqué d'une façon claire et facile à comprendre, les origines, le but, le caractère et les avantages que l'on attend de ce nouvel instrument de crédit hypothécaire. Si la lettre de gage peut réaliser avec le temps une certaine stabilisation du crédit, elle n'apportera cependant pas de grands changements en ce qui concerne les taux. Quoique cette question touche surtout les établissements de crédit foncier, l'Union Suisse s'en est cependant occupée et a participé à la Centrale des Banques hypothécaires, afin que les Caisses affiliées et leurs membres puissent profiter des avantages qui pourraient en résulter avec le temps.

L'assemblée s'est terminée par des remerciements aux conférenciers, et par quelques paroles d'encouragements aux délégués.

Un dîner bien servi, a eu ensuite lieu aux Merciers. M. le curé Raemy a ouvert la série des toasts; avec le rare talent qu'on lui connaît et avec beaucoup de verve et de délicatesse, il a souhaité la bienvenue et fait ressortir les mérites.

Ont encore pris la parole, sous le « majorat » de M. Ridoux de Lentigny: Messieurs Bovet, président du Conseil d'Etat; Chassot, député; Desonnaz, rédacteur; J. Collaud, directeur de l'Institut Cantonal

d'Agriculture, et M. Heuberger, secrétaire de l'Union. Tous ces toasts ont fait preuve du vif intérêt qui est porté à la cause Raiffeiseniste, de la sympathie du Gouvernement et de la nécessité de ces organisations, si importantes au point de vue économique et social.

La réunion du 9 avril, si bien organisée par M. le curé Terrapon, a certainement atteint son but. Elle a montré une fois de plus qu'à Fribourg plus qu'ailleurs, les Caisses Raiffeisen jouissent de la confiance générale. Elle constituera certainement un encouragement pour les dirigeants des Caisses et donnera un regain de popularité à la cause du crédit mutuel agricole.

Assemblée annuelle

de la Fédération Vaudoise et Commémoration du 25^e anniversaire de la fondation de la première Caisse Raiffeisen de la Suisse Romande.

Le 25 avril, la Fédération Vaudoise a tenu son assemblée annuelle qu'elle a fait coïncider avec le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Caisse de Valeyres-sous-Rances, la première qui a été constituée dans le canton de Vaud et en même temps en Suisse romande. Ceci a donné lieu à une manifestation d'une belle envergure.

On peut être un Vaudois de vieille souche sans connaître le charmant petit village de Valeyres-sous-Rances, et il fallait bien cette manifestation pour donner l'occasion à maints délégués d'entrer en contact avec cette agreste localité. La population entière avait du reste préparé à ses hôtes un accueil enthousiaste tout empreint de cette simple et franche cordialité de la campagne vaudoise. Le village avait décoré ses rues, pavoisé ses fenêtres. Avec ses sapelots enguirlandés devant les maisons, ses arcs de triomphe écussonnés, Valeyres avait vraiment un air de grande fête.

La journée débuta par une visite au magnifique et riche jardin botanique de M. Barbay; nous n'avons eu qu'un seul regret, c'est de n'avoir pu contempler toutes ces riches et rares plate-bandes au moment de la floraison.

A 10 heures, la Fédération a tenu son assemblée annuelle des délégués, sous la présidence de M. Auguste Golay, de Molondin. Une quarantaine de Caisses étaient représentées par plus de 80 délégués. M. Blanc, secrétaire agricole vaudois, actuellement en convalescence s'est fait excuser.

Après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants et salué principalement MM. les conseillers d'Etat Porchet et Fazan, le sympathique chef Raif-

feiseniste qu'est M. Golay, a présenté sur l'activité de la Fédération, un rapport qui a été un vrai régal pour l'auditoire.

D'après les données contenues dans le tableau statistique de 1930, nous pouvons constater que tous les chapitres sont en progression sur ceux des années précédentes. Le nombre de nos Sections est monté de 37 à 41. C'est que l'année 1930 a vu se constituer quatre nouvelles Caisses vaudoises, ce qui est un résultat d'autant plus réjouissant que la Fédération n'avait enregistré d'admission depuis 1928, et que de 1922 à 1929, il ne s'était fondé que trois nouvelles associations de crédit rural dans le canton. Le mouvement va heureusement continuer à progresser puisqu'il s'est constitué déjà trois nouvelles Caisses cette année: à Vuillerens, à Vuarrens et à Servion.

A la fin de 1930, les Caisses vaudoises comptaient 3,219 membres. Leur mouvement général atteint près de 48 millions de francs, en augmentation de quatre millions sur celui de l'exercice précédent. Les sommes des bilans des Caisses réunies ont passé de 15,9 à 17,2 millions de francs, et les bénéfices réalisés se sont montés à fr. 55,111,88, augmentant d'autant les réserves qui sont ainsi portées à fr. 579,243,19.

Au cours de l'année, le Comité de la Fédération s'est occupé, pour la défense des intérêts des Caisses, de la question du placement des fonds pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen, de la révision de la loi fiscale et de la question du transfert des hypothèques que certains établissements financiers refusent d'effectuer. Trois conférences régionales ont été également organisées et ont remporté un plein succès.

Puis M. Golay a mis encore en relief le but économique et moral que poursuivent nos organisations rurales de crédit et a évoqué la mémoire du curé Traber, en invitant chacun à continuer de travailler pour le développement de l'œuvre Raiffeiseniste en s'inspirant toujours de son exemple de dévouement, de désintéressement, d'amour, de charité et d'activité persévérante.

Par ses applaudissements chaleureux, l'assemblée a exprimé sa sympathie et sa gratitude à l'égard de son dévoué président.

M. Viallon a présenté ensuite les comptes de la Fédération qui bouclent par un solde actif de fr. 986,55. L'assemblée les adopte après avoir entendu M. Corthésy qui rapportait au nom des Caisses vérificatrices de Donneloye et d'Yvonand. Echallens et Villars-le-Terroir vérifieront les comptes de 1930. Quant à la cotisation, elle est maintenue à 40 centimes par membre.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, a pris ensuite la parole. Après avoir apporté aux délégués le salut du Bureau Central, il fit une limpide et très intéressante conférence sur la lettre fédérale de gage. Il ressort de cet exposé que ce nouveau rouage dans le mécanisme du crédit hypothécaire n'apportera guère de changement à la situation actuelle, et que les avantages de cette innovation ne peuvent guère être recherchés, pour l'instant du moins, que dans une meilleure stabilisation du taux hypothécaire.

M. Heuberger est vivement applaudi et remercié par le président pour son excellent exposé. Au cours de la discussion ouverte sur ce sujet, M. Fazan, conseiller national, expose qu'il partage aussi la manière de voir du conférencier, et il ne croit pas que l'introduction de la nouvelle loi puisse apporter d'importantes modifications au régime actuel du crédit hypothécaire. Il convient cependant, dit-il, de suivre la question, car on pourra peut-être un jour en tirer des avantages.

Reprenant une suggestion faite lors de la conférence d'Apples par M. Jotterand (Bière), le Comité propose à l'assemblée que les Caisses vaudoises participent par un don à l'œuvre des vitraux de la Cathédrale de Lausanne. Il s'agirait de prélever dans ce but une cotisation spéciale au prorata du chiffre du bilan. La Fédération offrirait alors un vitrail qui porterait le nom de la donatrice. Au cours de la discussion, M. Corthésy (Donneloye) a fait valoir qu'en faisant un semblable don, on risquerait de créer un dangereux précédent et M. Meynet (Bière), a demandé la perception de la cotisation sur une autre base que celle du bilan. Après une intervention de MM. P. Jotterand (Bière), et Payot (Yvonand) qui recommandent l'entrée en matière, la proposition du Comité est soumise au vote et elle est adoptée à l'unanimité. Les Caisses Raiffeisen vaudoises attacheront ainsi leur nom à l'œuvre de restauration de l'un de nos plus beaux édifices nationaux.

MM. Dutoit (Corsier) et Viallon (Balens) dont le mandat de membre du Comité arrive à échéance, déclinant une réélection, l'assemblée acclame comme nouveaux membres du Comité cantonal: M. P. Jotterand, syndic de Bière, et M. H. Tenthorrey, député au Sépey. Le président exprime à MM. Dutoit, et Viallon, les remerciements de l'assemblée pour les éminents services rendus à la cause.

M. Heuberger annonce que l'assemblée générale de l'Union aura lieu le 29 juin, à Interlaken. L'ordre du jour détaillé sera remis en temps utile aux Caisses affiliées. Il espère que les Caisses vaudoises se feront représenter par de nombreux délégués au congrès Raiffeiseniste suisse.

M. Meynet (Bière) saisit l'occasion de la discussion générale pour exprimer à M. Golay les remerciements profondément sentis des Raiffeisenistes pour son excellent rapport et pour toute son activité au sein de la Fédération et de l'Union Suisse.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Golay clot les débats en remerciant sincèrement les délégués pour leur attention soutenue et en les invitant à collaborer comme par le passé au développement et à la prospérité de la cause du crédit mutuel agricole.

♦♦

A l'issue de la séance, les délégués se sont organisés en cortège sous le commandement du major Huguenin et au son de la fanfare ont défilé d'un pas alerte au travers du village, salués par une population souriante et sympathique.

Un banquet excellemment servi a réuni ensuite les participants au nombre de plus de 200, dans la belle salle décorée avec beaucoup de goût, du Café de la Croix-Rouge.

Dans le même local, l'assistance a célébré, ensuite, avec beaucoup d'enthousiasme et de vie, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Caisse de Valeyres, la première du canton de Vaud et de la Suisse romande. M. Cornaz, instituteur, mania de main de maître le sceptre de la présidence, et les discours et les toasts se succédèrent presque sans interruption, pendant que la Caisse offrait à ses invités un généreux vin de ses coteaux.

On remarquait à la table d'honneur: Monsieur le pasteur H. Rochat, de Bercher, fondateur de la Caisse; Messieurs Porchet et Fazan, conseillers d'Etat; Monsieur Jaquet, préfet d'Orbe; Monsieur Merminod, conseiller national; Monsieur Widmer, syndic de Valeyres; M. Barbay, avocat, président du Conseil général; M. Golay, président de la Fédération Vaudoise; MM. Heuberger et Serex, délégués de l'Union Suisse, des Caisses Raiffeisen.

M. Albert Randin, président de la Caisse, monta à la tribune drapée de la croix fédérale et ouvrit la série des discours en saluant les invités et en souhaitant à tous une chaleureuse bienvenue. Il fit brièvement et de façon intéressante l'historique de la Caisse et rendit un vibrant hommage au fondateur, M. le pasteur Rochat, qui a été nommé président d'honneur. Un diplôme lui est délivré, ainsi qu'à trois membres qui font partie de la Caisse dès le début. Le président remet également une coupe dédicacée à M. Jules Chevalier, qui fait partie depuis 25 ans du Conseil de surveillance sans avoir manqué une seule séance.

Visiblement ému, M. le pasteur Rochat gravit à son tour la tribune. Il sait trouver des mots touchants pour remercier la Caisse qu'il félicite chaleureusement pour les progrès réalisés et pour les résultats obtenus durant ce premier quart de siècle d'activité. Il rappelle fort spirituellement toutes les difficultés du début, ses relations avec le pionnier Traber, de Bichelsée. Puis M. Rochat a insisté sur les principes chrétiens; d'entraide mutuelle et de solidarité que Raiffeisen a posés à la base de ses institutions. Il termine en souhaitant que chaque commune vaudoise ait bientôt sa Caisse Raiffeisen de façon à ce que tous les agriculteurs puissent bénéficier des avantages d'une semblable institution de crédit.

Des applaudissements prolongés saluèrent l'exposé du vénérable et méritant disciple du curé Traber, le promoteur du mouvement Raiffeiseniste en Suisse.

Le message de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen est apporté par M. Heuberger, secrétaire, qui fait ressortir les mérites de M. Rochat et lui exprime la reconnaissance de l'Union Centrale pour l'œuvre éminemment utile qu'il a accomplie en réalisant le premier l'idée Raiffeiseniste sur la fertile terre vaudoise et en Suisse romande. Comme modeste témoignage tangible de cette reconnaissance, il lui fait présent d'un souvenir avec dédicace. M. Heuberger présente ses sincères félicitations à la Caisse jubilaire à laquelle il remet également une dédicace.

Avec beaucoup d'enthousiasme et une éloquente conviction, l'infatigable secrétaire de l'Union parle de l'idée Raiffeiseniste, de ses organisations d'entraide mutuelle qui sont des œuvres puissamment utiles, tant au point de vue économique que moral et qui contribuent à faire régner dans nos campagnes le bien-être, la satisfaction, la paix et la concorde. M. A. Golay, au nom de la Fédération Vaudoise, présente à son tour ses félicitations à la Caisse jubilaire et lui remet un diplôme. Il a également des mots pleins de délicatesse à l'adresse de la population de Valeyres, pour sa cordiale réception.

Après le toast à la Patrie, présenté par M. le pasteur de Perrot, M. Porchet, président du Conseil d'Etat monte à la tribune salué par d'unanimes applaudissements. Il apporte les chaleureuses félicitations du Gouvernement vaudois à la Caisse jubilaire et à M. Rochat, son fondateur, pour avoir réalisé l'idée du crédit mutuel que M. Gilliéron-Duboux, secrétaire au Département, avait déjà cherché à propager par des conférences et des publications.

Après avoir montré tout ce qui est fait dans le canton pour le progrès de l'agri-

culture et de la viticulture, l'éminent conseiller d'Etat rend hommage à l'activité des Caisses de crédit mutuel qui complètent le rôle de l'Etat. En excluant tout désir de gain et de profit et en pratiquant au contraire le culte de l'entraide et de la solidarité chrétienne, ces organisations occupent une place toute spéciale dans la vie économique. M. Porchet porte son toast à la prospérité des organisations Raiffeisenistes et émet l'espoir qu'elles conserveront toujours les forces morales qui doivent diriger le monde comme les plus petites organisations.

Prennent encore la parole, M. Fazan, conseiller d'Etat qui assure aussi les Caisses de toute sa sympathie; M. Mermoud, conseiller national; M. Barbay, avocat, qui se fait le porte-voix de Valeyres; M. Chevallier, un vétéran; M. Lamberg, caissier, lequel en quelques vers d'une belle envolée a pour chacun des mots pleins de délicatesse.

Ajoutons encore que l'assistance a fort goûté les productions de la Fanfare et de la Société de chant.

Puis ce fut trop tôt l'heure où les trains emmenèrent tous ceux qui s'unirent ce jour-là à la Caisse de Valeyres pour célébrer une belle cause. Comme l'a fort bien dit M. Numa Gaillard, dans son discours de clôture, une belle page est venue s'ajouter à l'histoire des organisations Raiffeisenistes.

Tribune libre

Du cercle d'activité restreint

A M. A., à Genève:

Demande. — Il s'est formé dans notre canton une coopérative maraîchère pour la vente des légumes. Cette coopérative pourrait-elle former entre ses membres qui sont évidemment domiciliés dans diverses localités du canton, une Caisse de Crédit Mutuel Agricole?

Réponse. — Auprès d'une organisation semblable, ayant ses sociétaires disséminés dans différentes localités du canton, nous ne pouvons que vous *déconseiller* vivement la fondation d'une Caisse de Crédit Mutuel d'après le système Raiffeisen, donc avec responsabilité illimitée des sociétaires. Fondée sur cette base, une Caisse ne pourrait dans aucun cas être admise dans l'Union.

Les Caisses de Crédit Mutuel d'après le système Raiffeisen fixent le principe du domicile des membres dans un cercle d'activité restreint et nettement défini (généralement une seule commune rurale, si celle-ci compte au moins 200 à 300 habitants).

Pratiquement, c'est le principe qui per-

met dans une large mesure l'épanouissement des Caisses Agricoles Raiffeisen. C'est aussi particulièrement grâce à lui que le danger qui pourrait résulter de la responsabilité solidaire peut être écarté.

Plus le cercle d'activité de la Caisse sera petit, plus la gestion sera simple et sûre, et plus la Caisse pourra offrir d'avantages à ses membres. La distribution du crédit peut alors s'effectuer de façon équitable, le plus rationnellement possible et avec le maximum de garantie. Le Comité de direction connaîtra parfaitement le débiteur, sa solvabilité, sa moralité, et sa capacité de travail; il pourra ensuite surveiller constamment le débiteur et veiller au bon emploi des fonds prêtés. L'administration de la Caisse Raiffeisen étant gratuite, plus le cercle d'activité sera restreint, plus sera aisée l'application de ce principe. Dans un village, les membres d'un Comité ont mille occasions de se rencontrer pour discuter les affaires courantes. L'administration ne demandera ainsi qu'un minimum de temps et l'on trouvera de ce fait beaucoup plus facilement les personnes compétentes, dévouées et désintéressées nécessaires. Il sera en outre plus facile de trouver un caissier, dont le travail sera toujours plus restreint et plus facile, si la Caisse reste petite.

Une Caisse Raiffeisen dans chaque village répond mieux à la mentalité de notre population rurale et deviendra de ce fait toujours plus populaire. Chacun entrera plus volontiers en relations avec elle, parce qu'il n'a pas besoin de se déplacer et parce que le caissier est toujours à disposition.

Le cercle d'activité restreint empêche également à une même personne de faire éventuellement partie de deux Caisses de crédit à responsabilité illimitée, ce qu'interdisent absolument les statuts. Il permet aussi la constitution à toute époque de Caisses dans chaque village. A notre avis, si la Société maraîchère dont vous nous entretenez, désire constituer une Caisse pour les besoins de ses membres, seule une Caisse d'après le système Schultze-Delitzsch (banque populaire) pourrait entrer en ligne de compte, donc une institution avec responsabilité limitée des sociétaires. Mais la constitution d'une semblable organisation crée certaines difficultés, particulièrement en ce qui concerne la constitution du capital social et de garantie nécessaire. Il serait donc certainement plus simple et mieux dans l'intérêt des sociétaires de la coopérative en question de chercher plutôt la fondation d'une Caisse Raiffeisen dans chacun des villages où se trouvent des membres, de façon à ce que ces derniers puissent tous

profiter alors sur place des avantages d'une telle organisation rurale de crédit.

Communications du Bureau de l'Union

Comptes annuels de 1930.

A l'exception d'une douzaine, tous les comptes et bilan nous ont été remis par les Caisses affiliées dans le délai statutaire échéant au 31 mars, ce qui atteste un travail prompt et un esprit d'ordre et de précision de la part des caissiers et des Comités. L'établissement de la table statistique a pu être immédiatement commencé, de sorte que nous avons le plaisir de pouvoir publier aujourd'hui déjà les principaux chiffres récapitulatifs au 31 décembre dernier:

	Totaux 1930	Augmentation en 1930
Nombre de Caisses	516	28
Nombre de sociétaires	45,278	2,707
Nombre de déposants d'épargne	132,470	10,912
Somme du bilan	Fr. 267 millions	Fr. 27,7 millions
Roulement	» 611,1 »	» 67,6 »
Dépôts d'épargne	» 126,1 »	» 13,9 »
Réserves	» 7,6 »	» 0,8 »

Droits de timbres fédéraux

Lors de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le timbre, en 1918, les parts d'affaires déjà versées n'avaient pas été frappées du droit de timbre fédéral sur le capital social.

Comme le spécifie l'article 30 du « Guide concernant les droits de timbre fédéraux », le capital social versé au 1^{er} avril 1918 est passible du droit de timbre au taux de 1,5 pour cent à partir de l'année — en comptant dès 1907 — où la totalité des intérêts payés atteint ou excède ce capital, toutefois au plus tard en 1937. Ainsi, pour une Caisse fondée en 1911 et qui a payé chaque année 5 pour cent d'intérêt aux parts d'affaires, le capital social existant avant le 1^{er} avril 1918 sera soumis cette année au droit de timbre, car la somme des intérêts payés atteindra le chiffre du capital. Auprès des banques à capital-actions élevé, des réserves spéciales ont déjà été créées ces dernières années, en prévision de cette imposition.

**

Vols par effraction

Depuis quelques années, les effractions de coffres-forts à la campagne se sont multipliées d'une façon qui suscite aujourd'hui certaines craintes. Les bureaux de poste et les petites stations de chemin de fer sont visités de préférence. Dans les cantons d'Argovie et de Lucerne, on signale en particulier actuellement la présence de bandits raffinés, circulant en automobile, que la police n'est pas encore parvenue à saisir. Des effractions ont eu ainsi lieu aux stations de Villmergen,

Bremgarten, Hunzenschwil, Teuffental et dans les bureaux de poste de Remetschwil, Jonen, Ostringen, Safenwil et Giskon.

Nous recommandons en conséquence à MM. les caissiers de placer soigneusement les espèces, papiers-valeurs et livres de la Caisse dans le coffre-fort.

**

Machines à calculer

Vu l'envergure actuelle de leurs affaires, certaines Caisses importantes auront peut-être déjà envisagé la question de l'achat d'une machine à additionner, afin de faciliter le fatigant travail de tête qui incombe au caissier pendant l'année et surtout lors de l'établissement des comptes annuels.

Afin de permettre aux Caisses de se procurer des machines répondant aux exigences utiles et à des conditions avantageuses, l'Union a prévu un achat en série, exactement comme elle procède pour les coffres-forts. Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau de l'Union.

(Il va sans dire que ces machines, assez coûteuses, ne peuvent entrer en considération que pour des Caisses importantes).

Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Assemblée générale le 17 mai, à 14 h., à Courrendlin, Salle des œuvres

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Procès-verbal.
- 2^o Rapport du Président.
- 3^o Comptes et vérificateurs.
- 4^o Cotisations.
- 5^o Nomination des délégués à l'assemblée de l'Union Suisse des C.C.M.
- 6^o Appel.
- 7^o Renouvellement du Comité.
- 8^o Imprévu. Discussion.

N. B. — Il n'est pas prévu de conférence. Le Comité a visé au pratique et une large part de la séance sera réservée à la discussion. Les Caisses sont invitées à préparer les questions, demandes d'explications, desiderata, etc., qu'elles comptent poser ou émettre à la dite assemblée.

LE COMITE.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.